

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Lortie](#)

<https://www.cadre21.org/membres/88e10bbc489cdaefce543db4>

Date d'obtention : 2023-12-01 14:48:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto est uniformisée, ce qui permet à tous les intervenants d'intervenir de la même façon, efficacement et rapidement. Elle protège la victime en évitant la propagation du contenu à caractère sexuelle (images, photos). Elle demande également la collaboration des parents. Les conséquences pour la victime sont beaucoup plus vastes que ce que je pensais également.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Lors de mes futures interventions, je serais plus confiante quant à la marche à suivre puisque j'ai simplement à me référer à la trousse pour suivre les étapes et à l'aide-mémoire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lors de mes futures interventions, je vais être vigilante de ne jamais consulter une image ou une photo d'un élève, au risque de commettre une infraction criminelle. Je vais également être très à l'écoute et alerte à savoir si nous sommes face à un acte malveillant puisque la marche à suivre n'est pas la même.